Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 02/02/2023
ID : 011-241100593-20230130-B2023_05-CC

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et l'Association des Artisans et Commerçants des Halles de Narbonne

Entre les soussignés

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, dont le siège est situé 12 Boulevard Frédéric Mistral – 11 785 NARBONNE, représentée par son Président, **Maître Didier Mouly**, dûment habilité à cette fin par délibération :
-

Ci-après pour le compte du Salon du livre du Grand Narbonne dénommé « le salon du livre », d'une part,

Et

L'Association des Artisans et Commerçants des Halles de Narbonne, dont l'adresse est située boulevard Docteur Ferroul à NARBONNE (11100) représenté par ses Co-Présidents Madame Ingrid GAU et Madame Anna EJARGUE

Dénommé ci-après « l'association », d'autre part.

PREAMBULE

Considérant que l'une des missions du salon du livre est de promouvoir la lecture en tissant des liens et du sens entre la littérature et différents modes d'expression tels que le théâtre, les arts plastiques ou culinaires. En effet, la cuisine est un moyen d'expression, de créativité et d'identité qui a pris aujourd'hui une place considérable dans la culture.

Considérant que toutes les synergies possibles du territoire doivent être recherchées et exploitées,

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention règle les rapports du partenariat et fixe les engagements de chacune des parties. Elle définit l'intervention de l'Association des Artisans et Commerçants des Halles de Narbonne pour la programmation d'une rencontre/dégustation, dans le cadre de la 9ème édition du Salon du Livre du Grand Narbonne, qui se déroulera du 11 au 14 mai 2023.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 02/02/2023
ID : 011-241100593-20230130-B2023_05-CC

Situé à proximité du salon, ce pavillon de Style Baltard abrite l'un des plus beaux marché de France. C'est un lieu incontournable que l'on visite pour le plaisir des yeux et du palais. A travers cette animation, le salon du livre vise à promouvoir le patrimoine local, les productions obtenues grâce aux richesses naturelles et aux savoir-faire des femmes et des hommes qui la font vivre.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'ACTION

Le contenu de la rencontre/dégustation est décidé en concertation avec l'Association, le salon comptant sur l'expertise des artisans et commerçants des Halles de Narbonne.

Ainsi, dans le cadre du salon du livre, un auteur culinaire interviendra lors d'une rencontre/dégustation en lien avec son ouvrage. Il présentera les gestes techniques ainsi que des recettes en s'appuyant sur les produits locaux.

Le service du développement cultuel du Grand Narbonne, en charge du salon du livre, gère l'organisation de la venue de l'auteur.

Il prendra à sa charge la rémunération de l'auteur pour la dite intervention ainsi que ses déplacements, son hébergement et ses repas.

L'Association s'engage à mettre à la disposition du Salon du livre l'espace central dédié aux animations pour la rencontre/dégustation. Elle contribuera à son animation et à sa promotion. Elle assurera l'accueil du public ainsi que les modalités techniques liées à cette intervention à savoir :

- l'installation d'un ilot cuisine, d'une plaque à induction et d'un four,
- l'accès à un point d'eau et à l'électricité,
- la sonorisation de l'intervention
- la nourriture conformément aux besoins établis par l'auteur.

Le petit matériel de cuisine sera à prévoir par l'auteur et/ou le salon du livre.

La vente de produit dérivé étant prohibée sur le site des Halles, seules les séances de dédicace seront autorisées à l'issue de la rencontre/dégustation.

L'Association s'engage également à créer un jeu en amont du salon afin de faire gagner 4 places pour le spectacle prévu le samedi 12 mai à 20h au Théâtre Scène Nationale, assurant ainsi la promotion de l'évènement.

Enfin, l'Association offrira au gagnant du quiz littéraire, programmé dans le cadre du salon, un repas pour deux personnes dans un restaurant des Halles.

ARTICLE 3 : CALENDRIER, LIEU DE DEROULEMENT, DUREE DE L'ACTION

Une rencontre/dégustation est prévue à une date déterminée d'un accord commun entre les parties, dans les Halles de Narbonne.

Date : dans le cadre du salon du livre, le dimanche 14 mai, de 11h à 12h30.

Durée : 1h30

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 02/02/2023
ID : 011-241100593-20230130-B2023_05-CC

Dans tous les cas, les rendez-vous et les horaires seront respectés de part et d'autre. Toute indisponibilité par rapport à la prise de rendez-vous devra faire l'objet d'un signalement à l'autre partie dans des délais raisonnables, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION SUR LE PARTENARIAT

Le Salon du livre et l'Association s'engagent à valoriser le présent partenariat dans le cadre de leur communication (presse, sites internet, plaquettes, diaporamas…) et à apposer leur logo respectif.

Tous les éléments de communication devront être validés en amont par les deux parties.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée d'**un an**, à compter de sa signature.

Chacune des parties peut mettre fin à la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Six mois avant le terme de la convention, les parties conviennent de se rencontrer pour évoquer la possibilité et les modalités d'un nouveau partenariat.

ARTICLE 6 : ÉLECTION DE DOMICILE ET LITIGE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif. Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève du tribunal administratif de Montpellier après épuisement des recours amiables.

Fait en trois exemplaires originaux, à Narbonne, le

Le Grand Narbonne **Communauté d'Agglomération,** **Maître Didier MOULY,** **Président**	**l'Association des Artisans et** **Commerçants des Halles de Narbonne,** **Mme Ingrid GAU et Mme Anna EJARGUE,** **Co-Présidents**